Siège départemental,

11 avenue Edouard VII, 64000 Pau

≅: 06-85-34-15-07 **≅**: 07-79-67-61-56 INFOS 64

Mail: snes64@bordeaux.snes.edu

Site internet: https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html





Pau, le 22 novembre 2021

Épreuve Anticipée de Français et multiplication des descriptifs : des HSE pour le surcroît de travail

Suite à la session 2021 du Baccalauréat, qui a été marqué par d'énormes dysfonctionnements, les interventions répétées du SNES ont contraint le rectorat à reconnaître que nombre de collègues et notamment celles et ceux de Lettres ont subi une surcharge de travail considérable en raison de la multiplication des descriptifs pour l'EAF qu'ils/elles ont dû gérer en un temps record. Il accorde 2 HSE pour 6 à 15 descriptifs et 3 HSE pour 16 à 32! C'est un début et le SNES-FSU continuera à intervenir pour faire reconnaître le travail des collègues.

Par ailleurs, le BO du 18 novembre 2021 annonce de nouvelles dispositions pour le session 2022.

Il est à noter aussi que pour le choix des deux spécialités de terminales se feront en fin de première, ce qui a pour conséquence de dé-saisir le conseil de classe un peu plus dans l'accompagnement des élèves.

Prime mobilité, 15€ de prise en charge de la mutuelle... les démarches à effectuer avant la fin de l'année

Sans compenser du tout l'absence de réelle revalorisation des salaires, l'obligation pour l'État de participer au financement de la protection sociale complémentaire, 15€ bruts et donc 12€ nets, peut bénéficier à l'ensemble des personnels. La FSU propose une synthèse des enjeux, et le SNES une foire aux questions.

Le gouvernement prévoyait cette participation seulement pour les agent-es rémunéré-es. Grâce aux interventions de la FSU, les agent-es en congé non rémunéré (exemple, le congé parental) ou en disponibilité pour raison de santé en sont aussi bénéficiaires.

Protection sociale complémentaire : y voir plus clair ! - SNES-FSU

Que dois-je faire pour bénéficier de la participation forfaitaire à la

complémentaire santé ? - SNES-FSU

En attendant la mise en service du serveur COLIBRIS dédié, il est très important de conserver l'attestation de votre mutuelle.

Avant la fin de l'année civile, il faut aussi télécharger sur le site du Rectorat les formulaires de demande de la prime de 200€ Mobilités durables (vélo ou covoiturage) et les faire parvenir à la DPE.

Le recueil des demandes s'effectue d'abord au secrétariat des établissements ou directement au Rectorat. Ces dispositifs entraînent une charge de travail supplémentaire pour les personnels administratifs déjà bien occupé.e.s. et qui ne sont pas épargné.e.s par les suppressions de postes.

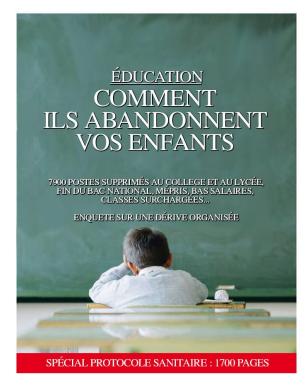
Dans notre département, le SNASUB, syndicat de la FSU, se charge de ces questions : n'hésitez pas à y orienter les collègues.

Violences sexistes et sexuelles

Le jeudi 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail. Le SNES-FSU, conformément à ses mandats, accompagne depuis longtemps les victimes de ces agissement et délits. Malheureusement, ces dernières se taisent et restent trop souvent isolé.e.s alors que des dispositifs et procédures existent. N'hésitez pas à nous contacter.

Ce jeudi, dans nos établissements, affichons les visuels et le tract intersyndical national (en pièces jointes) pour dénoncer ces situations insupportables.

La FSU répond à la couverture provocatrice du « Figaro Magazine » Voici la Une parodiée par le SNES-FSU :



En réponse à la Une du Figaro Magazine du 12/11/2021 conspuant l'endoctrinement dont les enfants seraient victimes à l'école (antiracisme par exemple!), Benoît Teste pour la FSU a écrit au Président Macron le 17 novembre, dénonçant la diffusion d'un discours « démagogique, opportuniste, diffamatoire et dangereux » : Lettre ouverte à E.Macron suite aux attaques successives contre les personnels de l'éducation. - Fédération Syndicale Unitaire (fsu.fr) .

Sans doute trop préoccupé par son avenir politique, le ministre est resté curieusement silencieux alors que les « valeurs de la République » et celles et ceux qui les représentent et les enseignent sont mis en cause.

pHARE : programme de Lutte contre le Harcèlement à l'Ecole, la prévention « clé en main »...

Expérimenté dans six académies depuis deux ans, le programme pHARE est étendu dans toutes les académies à des établissements pilotes en 2021/2022. « Fort des résultats obtenus », le ministère téléguide via une nouvelle application (NAH) le « film annuel » d'un plan très directif d'actions, de communication et de recueil d'indicateurs et de résultats à mettre en place à la va-vite. Des formations de réseau ont débuté minovembre auprès des équipes de pilotage (souvent CPE, infirmièr.e.s, A.S. et Psy-EN) pour de premiers effets dès la Journée de lutte contre le harcèlement du 18 novembre.

Le calendrier accéléré et imposé est très serré (désignation d'ambassadeurs, participation à un concours, rédaction d'un protocole interne...).

Des méthodes innovantes de gestion des cas sont mises en avant, telles les méthodes Pikas et Bellon, basées sur l'empathie, sans que soit écarté le protocole actuel défini par le Rectorat et la circulaire de 2018, plus coercitives donc difficilement compatibles. Les parents n'apparaissent pas comme acteurs de la résolution des problèmes de harcèlement; sur le sujet, sont-ils d'abord et principalement considérés comme des électeurs?

Si vous êtes concerné.e.s en tant qu'établissement pilote, tenez-nous au courant de la mise en place.

Pour le bureau Renaud Robert, secrétaire départemental